

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

410th meeting of the Council

- Foreign Affairs -

Luxembourg, 18 and 19 October 1976

President: Mr Max VAN DER STOEL,  
Minister for Foreign Affairs  
of the Netherlands

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

### Belgium:

Mr Renaat VAN EISLANDE Minister for Foreign Affairs

## Denmark

Mr Ivar NØRGAARD	Minister for External Economic Affairs
Mr Jens CHRISTENSEN	State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

### Germany:

Mr Hans-Dietrich GENSCHER	Federal Minister for Foreign Affairs
Mr Hans-Jürgen WISCHNEWSKI	Minister of State, Federal Foreign Office

### France:

Mr Louis de GUIRINGAUD Minister for Foreign Affairs  
Mr Marcel CAVAILLE State Secretary for Transport

### Ireland:

Mr Garret FITZGERALD Minister for Foreign Affairs

## Italy:

Mr Francesco FABRI	Minister of Shipping
Mr Luciano RADI	Deputy State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Luxembourg:

Mr Gaston THORN

Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr M. VAN DER STOEL

Minister for Foreign Affairs

Mr L.J. BRINKHORST

State Secretary for Foreign  
Affairs

United Kingdom:

Mr Anthony CROSLAND

Secretary of State for Foreign  
and Commonwealth Affairs

Mr Bruce MILLAN

Secretary of State for Scotland

Mr David OWEN

Minister of State,  
Foreign and Commonwealth Office

Commission:

Mr François-Xavier ORTOLI

President

Mr Finn Olav GUNDELACH

Member

Mr Claude CHEYSSON

Member

CIEC

The Council took stock of progress in connection with the Conference on International Economic Co-operation as the October session of the four Commissions began in Paris.

PREPARATORY WORK WITHIN THE UNCTAD CONTEXT ON THE INTEGRATED PROGRAMME FOR COMMODITIES\*

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to expedite the finalization of a letter to be sent by the Community to the Secretary-General of UNCTAD regarding the Common Fund.

19.X.76

ACCESSION NEGOTIATIONS WITH GREECE

The Council adopted the Community position for the first ministerial meeting of the accession negotiations with Greece, which was also held on 19 October 1976 in Luxembourg and at which the procedure for and organization of future work were defined.

19.X.76

RELATIONS WITH IRAN

The Council agreed on the nature of the agreement to be sought with Iran, i.e. an outline economic and commercial co-operation agreement in accordance with the approach advocated by the Commission.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to make every effort to enable it to approve, at its next meeting, negotiating directives allowing negotiations to be opened.

RELATIONS WITH THE ACP STATES

The Council prepared for the meeting to be held on 20 October in Brussels between the President of the Council of the European Communities and the President of the Council of Ministers of the African, Caribbean and Pacific States, as decided on 14 and 15 July 1976 at the first meeting of the ACP-EEC Council, in order to discuss a number of specific questions put forward by the ACP States.

It had not been possible last July to examine these questions in sufficient detail for conclusions to be drawn on their substance.

The purpose of the meeting is to hold an exchange of views on the positions of both parties in order to assist the Lomé Convention bodies to take the appropriate decisions in the various matters as quickly as possible.

19.X.76

EXTERNAL FISHERIES POLICY AND INTERNAL SYSTEM

On the basis of the Commission communication of 23 September 1976, the Council closely examined the problems confronting the Community in connection with the extension of fishing limits to 200 miles, from the point of view of its future external fisheries policy and the related internal system.

The Council agreed to continue its discussions on these problems as a whole before the end of the month in order to reach an agreement.

- 9 -

19.X.76

RELATIONS WITH YUGOSLAVIA

The Council agreed to use the Community budget to cover the guarantee for the loans to be granted by the European Investment Bank to Yugoslavia pursuant to the Decision taken by the Council on 20 January 1976.

AID TO NON-ASSOCIATED DEVELOPING COUNTRIES

In the context of financial and technical aid to developing countries not associated with the Community, the Council gave its agreement in principle to the commitment in 1976 of the 20 MUA appropriation entered in this year's general budget of the European Communities, on the understanding that the exact allocation of this sum would be considered at the Council meeting on Development Co-operation scheduled for 8 November next.

As regards the appropriation to be included for such aid in the draft general budget for 1977, the Council agreed (<sup>1</sup>) to enter a sum of 30 MUA in Article 100 with the proviso that this appropriation would not be released until the Council had taken a formal decision on its allocation.

---

(<sup>1</sup>) One delegation's approval was subject to confirmation

19.X.76

LETTER OF AMENDMENT TO THE DRAFT GENERAL BUDGET OF THE  
EUROPEAN COMMUNITIES FOR THE FINANCIAL YEAR 1977

The Council adopted a letter of amendment to the draft general budget of the European Communities for the financial year 1977 which deals mainly with appropriations relating to the EAGGF - Guarantee Section (1).

---

(1) Appropriations relating to financial co-operation with the developing countries and the creation of a new heading to cover the Community guarantee for loans granted by the EIB to Yugoslavia (see relevant text).

19.X.76

UNIFORM PASSPORT

The Council made a brief examination of the outstanding questions connected with the introduction of a uniform passport.

It instructed the Permanent Representatives Committee to continue this examination with a view to the adoption of a conclusion at the earliest opportunity.

19.X.76

MISCELLANEOUS DECISIONS

The Council adopted directives to the Commission for negotiations with Israel on a Supplementary Protocol to the 1975 Agreement and a Financial Protocol.

o

o

The Council adopted the Decision on the signing of an Agreement between the European Economic Community and the Federative Republic of Brazil on trade in textile products.

o

o

In the commodities' sector, the Council adopted two Regulations on the implementation by the Community of

- the economic and control rules of the International Cocoa Agreement, 1975
- the system of certificates of origin of the 1976 International Coffee Agreement when quotas are not in force.

o

o

o

19.X.76

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation increasing the indicative ceilings established by Regulation (EEC) No 91/76 for imports of certain products originating in Portugal.

o

o o

The Council also adopted in the official languages of the Communities the Regulations on the opening, allocation and administration of

- a Community tariff quota for rosin (including "brais résineux") falling within subheading No 38.08 A of the Common Customs Tariff (1977)
- a Community tariff quota for certain hand-woven fabrics, pile and chenille falling within subheadings Nos ex 50.09, ex 50.10, ex 55.07, ex 55.09 and ex 58.04 of the Common Customs tariff
- a Community tariff quota for certain hand-made products
- a Community tariff quota for certain plywoods of coniferous species, falling within heading No ex 44.15 of the Common Customs Tariff (1977).

o

o o

The Council adopted the Commission Regulation implementing the provisions on the Euratom safeguards system.

---

COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTES EUROPEENNES

GROUPE DU PORTE-PAROLE

PRIORITE - P 1

Bruxelles , le 15 octobre 1976  
MV/mon

Remis au telex à : 16650

Note BIO(76)343 aux Bureaux nationaux  
c.c. aux Membres du Groupe et à MM les Directeurs généraux DG I et X et  
à M. Finn Christensen, DG VIII

Objet : Conseil affaires générales des 18 et 19 octobre

La plus grande partie de la journée de lundi sera consacrée à la coopération politique. La réunion du Conseil proprement dit ne débutera qu'à partir de 17 heures avec l'ordre du jour suivant :

- Réunion préliminaire (en restreinte).  
DIS. On évoquera notamment la réponse au COMECON et les relations avec l'Iran. Fin DIS.
- Future politique extérieure et régime interne en matière de pêche (voir Note P-75). La Commission insistera pour que le Conseil adopte, dès cette réunion, 1° le projet de résolution prévoyant une action concertée des Etats membres d'étendre leurs zones de pêche dans l'Atlantique du Nord à 200 miles à compter du 1er janvier 1977; 2° la directive autorisant la Commission à négocier avec les pays tiers intéressés, des accords-cadres régissant les droits de pêche. Il serait regrettable que ces deux décisions, qui revêtent un caractère très urgent, soient retardées à cause d'un éventuel désaccord sur le régime interne, qui donnera lieu sans doute à des discussions prolongées.
- Union des passeports. Plusieurs questions restent ouvertes : référence à la Communauté, base juridique, langues, couleur.
- CNUCED. Le Conseil devrait adopter un projet de lettre de la Communauté au Secrétaire général de la CNUCED, lui communiquant d'éventuelles propositions ou suggestions concernant le Fonds commun. Je rappelle que la réunion préparatoire sur le Fonds commun est prévu du 29 novembre au 3 décembre à Genève.
- CCEI (dialogue Nord-Sud).
- Aide financière et technique aux PVD non-associés. Le Conseil devrait prendre une décision de principe permettant à la Commission d'engager des crédits votés par le Parlement et figurant au budget 1976 (20 MUC).
- Bangladesh. Le Conseil devra formellement autoriser la signature de l'accord de coopération commerciale, qui aura lieu le mardi 19 octobre à 12h45.
- Relations avec les Etats ACP. Le Conseil doit préparer la rencontre du Président du Conseil (Van der Stoel) et des ACP (Ratu Sir Kamisetse Mara, premier ministre de Fidji) qui aura lieu le mercredi 20 octobre afin d'examiner un certain nombre de problèmes d'application de la Convention de Lomé (rhum, bananes, aflatoxine, etc.).
- Réunion ministérielle avec la Grèce (à 10 h. mardi en marge du Conseil). Les deux parties, après avoir fait le point de la préparation des négociations, devront arrêter les procédures de négociation.

Amitiés  
B. Olivie

RCA 19 0613#  
248455 COME UR  
3423 COMEUR LU

TELEX NO 6048

AVEC PRIERE DE TRANSMETTRE A NEW YORK ET OTTAWA

NOTE BIO (76) 343 SUITE 1 AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES DIR. GEN. DES DG I ET X  
ET A M. CHRISTENSEN, DG VIII

OBJET : CONSEIL AFFAIRES GENERALES

AU COURS DE SA SEANCE DE LUNDI SOIR, LE CONSEIL A TRAITE LES POINTS  
SUIVANTS :

- RELATIONS AVEC LA TURQUIE (EN PRELIMINAIRE)
- RELATIONS AVEC LA YOUGOSLAVIE (EN PRELIMINAIRE)
- RELATIONS AVEC LES PAYS DE L'EST

1.

LE CONSEIL A EXAMINE LA REPONSE A APPORTER A LA PROPOSITION DU  
COMECON DE NEGOCIER UN ACCORD GLOBAL AVEC LA COMMUNAUTE. LE COREPER  
A ETE CHARGE DE TROUVER UNE SOLUTION AUX DERNIERS PROBLEMES DE  
NATURE ESSENTIELLEMENT JURIDIQUE QUI RESTENT EN SUSPENS. DIS  
POUR VOTRE INFORMATION, LA REPONSE SERA POSITIVE ET COMPORTERA DES  
CONTRE-PROPOSITIONS CONSTRUCTIVES. FIN DIS

2.

LE CONSEIL A CHARGE LE COREPER D'EXAMINER DU POINT DE VUE DE  
L'INTERET DE LA COMMUNAUTE LA REPONSE QU'IL CONVIENDRAIT D'APPORTER  
A LA PROPOSITION SOVIETIQUE DE CONVOQUER DES CONFERENCES EUROPEENNES  
SUR L'ENERGIE, LES TRANSPORTS, LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

IRAN

LE CONSEIL, APRES AVOIR CONSTATE QUE LES NEUF SOIT MAINTENANT  
D'ACCORD (NOTAMMENT DEPUIS LA VISITE DU PRESIDENT GISCARD D'ESTAING  
A TEHERAN) SUR L'OPPORTUNITE DE NEGOCIER UN ACCORD-CADRE DE COOPERA-  
TION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE AVEC L'IRAN SUR LA BASE DES PROPOSI-  
TIONS DE LA COMMISSION, A CHARGE LE COREPER DE METTRE AU POINT LES  
DIRECTIVES DE NEGOCIATION AFIN QU'IL PUISSE PRENDRE LES DECISIONS  
NECESSAIRES A SA SESSION DE NOVEMBRE. JE VOUS RAPPELLE QU'IL  
S'AGIT DE NEGOCIER UN ACCORD NON-PREFERENCIEL MAIS QUI COMPORTERAIT  
CERTAINES ASSURANCES QUE L'IRAN NE SERAIT PAS DISCRIMINE SUR LE  
PLAN TARIFAIRES VIS-A-VIS DE SES CONCURRENTS, LA MISE EN OEUVRE DE  
CES ASSURANCES DEVANT NORMALEMENT SE FAIRE PAR LE BIAIS DU SPG.

CCEI

LE CONSEIL A CHARGE LE COREPER ET LES CHEFS DE DELEGATION A PARIS  
DE PREPARER EN TANDEM LA POSITION COMMUNAUTAIRE EN VUE DE LA PHASE  
DECISIVE DU DIALOGUE NORD-SUD EN NOVEMBRE (AU NIVEAU DES AMBASSADEURS)  
ET EN DECEMBRE (AU NIVEAU MINISTERIEL). LA PRESIDENCE, APPUYEE  
PAR LA COMMISSION, A SOULIGNE QU'IL EST DANS L'INTERET DE LA  
COMMUNAUTE D'ARRIVER A UN COMPROMIS D'ENSEMBLE SATISFAISANT POUR  
LES DEUX GROUPES DE PAYS. OR, LA POSITION DE LA COMMUNAUTE ET DES  
HUIT RESTE EN DECA DE CE QUE LES PVD ATTENDENT D'EUX. IL FAUDRAIT  
DONC PRENDRE DES POSITIONS PLUS AVANCEES SI L'ON VEUT EVITER LA  
RUPTURE ET LA POLARISATION DES ATTITUDES QUI S'ENSUIVRAIENT.  
EN CONCLUSION, LE PRESIDENT FAIT REMARQUER QUE L'ON ABORDERA LA

PHASE DECISIVE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS SI L'ON EST EN  
MESURE DE FAIRE DES PROPOSITIONS INTERESSANTES DES LE MOIS DE  
NOVEMBRE PLUTOT QUE D'ATTENDRE DECEMBRE POUR FAIRE DES CONCESSIONS  
IN EXTREMIS.

- POLITIQUE DE LA PECHE

APRES UNE PREMIERE DISCUSSION AU NIVEAU DES MINISTRES DANS LE  
BUREAU DU PRESIDENT, UN GROUPE DE TRAVAIL A ETE CONSTITUE POUR  
METTRE AU POINT LE TEXTE DE LA RESOLUTION PORTANT EXTENSION DES  
ZONES DE PECHE A 200 MILES ET AUTORISANT LA COMMISSION A OUVrir  
DES NEGOCIATIONS AVEC LES PAYS TIERS INTERESSES. DIS SEULE LA  
DELEGATION IRLANDAISE A MAINTENU UNE RESERVE GENERALE LIANT LA  
DECISION A PRENDRE SUR LA POLITIQUE EXTERIEURE AU REGIME INTERNE.  
FIN DIS LE CONSEIL REPRENDRA L'EXAMEN DU DOSSIER CE MATIN.

- AIDE AUX PVD NON-ASSOCIES

LE CONSEIL DOIT REPRENDRE CE DOSSIER MARDI. IL SEMBLE QUE LE CONSEIL  
PRENDRA UNE DECISION DE PRINCIPE SUR L'UTILISATION DES 20 MUC,  
QUITTE A LAISSER LA DECISION FORMELLE AU CONSEIL DEVELOPPEMENT PREVUE  
POUR LE 8 NOVEMBRE. AUCUN ACCORD N'EST EN VUE POUR L'INSTANT SUR  
LE CREDIT A INSCRIRE AU BUDGET 1977.

AMITIES,

M. SANTARELLI

19.10.1976  
11.28HRS  
3423 COMEUR LU~~+~~  
3424EE COMEUR LU

M  
RCA 19 0848#  
248455 COME UR#  
248455 COME UR  
3423 COMEUR LU

TELEX NO 6072

AVEC PRIERE DE TRANSMETTRE A NEW YORK ET OTTAWA

NOTE BIO (76) 343 SUITE 2 AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES DIR. GEN. DES DG I ET X  
A E M. CHRISTENSEN, DG VIII

OBJET : CONSEIL AFFAIRES GENERALES

REUNION MINISTERIELLE AVEC LA GRECE

LES DEUX PARTIES ONT ARRETE LES PROCEDURES DE NEGOCIATION QUI SONT CALQUEES SUR CELLES APPLIQUEES LORS DES NEGOCIATIONS D'ADHESION AVEC LES NOUVEAUX ETATS MEMBRES. IL Y AURA UNE REUNION MINISTERIELLE TOUS LES TROIS MOIS AINSI QU'UNE REUNION MENSUELLE AU NIVEAU DES SUPPLEANTS, ETANT ENTENDU QUE L'ON POURRA TENIR DES REUNIONS A DES INTERVALLES PLUS RAPPROCHEES SI LE BESOIN S'EN FERA SENTIR. LES SUPPLEANTS POURRONT CONSTITUER DES GROUPES DE TRAVAIL MUNIS DE MANDATS ET DE CALENDRIER PRECIS POUR AUTANT QUE LES BESOINS OBJECTIFS DE LA NEGOCIATION L'EXIGENT. ON A EGALLEMENT PRIS DES DISPOSITIONS PRATIQUES CONCERNANT LE SECRETARIAT ET L'ORGANISATION MATERIELLE DES REUNIONS. PAR AILLEURS, LA COMMISSION A ETE AUTORISEE A ETUDIER, AVEC LES AUTORITES GRECQUES, LA QUESTION D'EVENTUELS AJUSTEMENTS TECHNIQUES AU DROIT DERIVE COMMUNAUTAIRE.

DANS SA DECLARATION, M. PAPALIGOURAS A INSISTE SUR L'IMPORTANCE QUE LA GRECE ATTACHE, DANS LE CADRE DES NEGOCIATIONS D'ADHESION, A CE QU'ELLE SOIT CONSULTEE SUR LE DEVELOPPEMENT DES AOMAEE ITIQUES COMMUNAUTAIRES, C.-A-D. A CE QU'ELLE SOIT TENUE AU COURANT DES DECISIONS ENVISAGEES ET QU'ELLE PUISSE FAIRE CONNAITRE SON POINT DE VUE, CECI AFIN D'EVITER DES PROBLEMES QUI POURRAIENT COMPLIQUER OU RETARDER LES NEGOCIATIONS. LE PRESIDENT VAN DER STOEL A REPONDU QUE LA COMMUNAUTE NE MANQUERA PAS D'INFORMER LA GRECE REGULIEREMENT DES DECISIONS ENVISAGEES DANS DES DOMAINES SUSCEPTIBLES D'AFFECTER LES NEGOCIATIONS, ETANT ENTENDU QU'IL N'EST PAS QUESTION POUR LA COMMUNAUTE DE RENONCER A SON AUTONOMIE DE DECISION EN INSTITUANT UN DROIT DE CO-DECISION (CE QUE M. PAPALIGOURAS S'EST DEFENDU D'AILLEURS DE DEMANDER).

EN CONCLUSION, LE PRESIDENT VAN DER STOEL A EXPRIME L'ESPOIR QUE LA PREMIERE REUNION DE NEGOCIATION PUISSE AVOIR LIEU AVANT LA FIN DE L'ANNEE (SANS PRECISER A QUEL NIVEAU). IL AVAIT PRÉCEDEMMENT FAIT APPEL AUX NEUF POUR QU'ILS DONNENT LES INSTRUCTIONS NECESSAIRES AFIN DE POUVOIR ENTAMER AUSSI RAPIDEMENT QUE POSSIBLE LES NEGOCIATIONS SUR LE 2EME PROTOCOLE FINANCIER DANS LE CADRE DE L'ASSOCIATION.

AUTRES POINTS

LE CONSEIL A EGLALEMENT PREPARE LA RENCONTRE AVEC LES ETATS ACP, PUIS S'EST REUNI EN SUPER-RESTRICTION POUR EXAMINER LE PROJET DE RESOLUTION SUR LA POLITIQUE DE LA PECHE.

AMITIES,

M. SANTARELLI

19.10.1976

14.03HRS

3423 COMEUR LU#

248455 COME UR

RCA 20 0313#  
248455 COME UR  
3446 COMEUR LU#  
248455 COME UR

TELEX NO 6148

RS  
OR  
Holl

AVEC PRIERE DE ZTRANSMETTRE A NEW YORK ET OTTAWA

NOTE B I O (76) 343 SUITE 3 ET FIN AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC AUX MEMBRES DU GROUPE ET MM. LES DIR. GEN. DES DG I ET X ET  
A M. CHRISTENSEN, DG VIII

OBJET : CONSEIL AFFAIRES GENERALES

POLITIQUE EXTERIEURE DE LA PECHE

LE CONSEIL N'A PAS PU PRENDRE UNE DECISION. A L'ISSUE DE LA REUNION M. GUNDELACH A DECLARE A LA PRESSE QUE HUIT PAYS MEMBRES APPROUVAIENT PLEINEMENT L'APPROCHE PRECONISEE PAR LA COMMISSION, MAIS QU'UNE DELEGATION (C.A.D. L'IRLANDE) ESTIMAIT QUE SES INTERETS POUVAIENT SEULEMENT ETRE SAUVEGARDES PAR DES GARANTIES QUANT AU PRINCIPE D'UNE ZONE EXCLUSIVE DE 50 MILES. EN REPONSE A DES QUESTIONS, M. GUNDELACH A PRECISE QUE LA COMMISSION AVAIT PROPOSE DE DONNER DES ASSURANCES SUPPLEMENTAIRES AUX IRLANDAIS, NOTAMMENT DANS LE CADRE DES MESURES DE CONSERVATION DES STOCKS. D'AUTRE PART, IL A FAIT REMARQUER QU'IL N'AVAIT JAMAIS ETE QUESTION D'UNE DECISION SUR LA SEULE CREATION DE ZONES DE PECHE DE 200 MILES, SANS PRENDRE UNE DECISION SUR LA QUESTION LIEE A DES NEGOCIATIONS AVEC LES PAYS TIERS.

RENCONTRE AVEC LES PAYS ACP

LE CONSEIL A APPROUVE LA POSITION A PRENDRE PAR LE PRESIDENT VAN DER STOEL ET M. CHEYSSON LORS DE LA RENCONTRE AVEC LE PRESIDENT DES ACP, ETANT ENTENDU QU'IL NE S'AGIT PAS D'UNE NEGOCIATION. DIS LES PRINCIPAUX PROBLEMES A RESOUDRE CONCERNENT L'ABATTEMENT DU PRELEVEMENT SUR LES IMPORTATIONS DE VIANDE BOVINE EN PROVENANCE DE BOTSWANA ET LA FIXATION DU PRIX DU SUCRE. FIN DIS.

BUDGETISATION DES ENGAGEMENTS EXTERIEURS

LE CONSEIL A CHARGE LE COREPER DE POURSUIVRE L'EXAMEN DU DOSSIER DE FACON A PERMETTRE UNE DECISION EN NOVEMBRE SUR LE PRINCIPE DE LA BUDGETISATION DES ENGAGEMENTS EXTERIEURS A PARTIR DE 1978 SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DE L'UCE. UNE TELLE DECISION PERMETTRA AUX ETATS MEMBRES D'ENTAMER LA PROCEDURE DE RATIFICATION DES PROTOCOLES FINANCIERS AVEC MALTE ET LES PAYS DE MAGHREB.

YUGOSLAVIE

LE CONSEIL A DECIDE QUE LE PRET A CONSENTER POUR LA BEI A CE PAYS ET DONT LE PRINCIPE EST ACQUIS DEPUIS LONGTEMPS, SERA GARANTI, A TITRE EXCEPTIONNEL, SUR LE BUDGET COMMUNAUTAIRE.

UNION DES PASSEPORTS

LE CONSEIL A CHARGE LE COREPER DE TROUVER UNE SOLUTION AUX DERNIERS PROBLEMES EN SUSPENS, NOTAMMENT LA QUESTION DES LANGUES A UTILISER EN VUE DE PRENDRE UNE DECISION AU MOIS DE NOVEMBRE.

26-10-1976

8.25 HRS

3446 COMEUR LU FIN

248455 COME UR

AMITIES, M. VASEY